



## L'essentiel du Bulletin d'information n° 897 mars 2026

*Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.*

*Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur [www.ocbf.com](http://www.ocbf.com).*

### Droit général français et européen

**28<sup>ème</sup> régime** : la Commission européenne propose la création de « EU Inc. », un **cadre juridique européen, facultatif et conçu pour être numérique par défaut.**

### Panorama de jurisprudence

**Assurance emprunteur** : méconnaît la loi, ainsi que l'**effet relatif des conventions** prévu à l'article 1165 du code civil (dans sa version alors applicable), une cour d'appel qui, après avoir annulé un contrat de prêt immobilier, **condamne une banque à restituer des primes d'assurance** à des emprunteurs ayant adhéré à un contrat d'assurance de groupe, alors que **la banque ne pouvait pas être tenue de restituer des sommes dont elle n'était pas créancière**, étant tiers au contrat d'assurance en exécution duquel ces primes avaient été versées (Cass. civ. (1<sup>ère</sup> ch.) 11 mars 2026).

**Droit de la concurrence** : un **propos dénigrant** ne peut constituer un acte de concurrence déloyale que s'il est rendu **public** (Cass. com. 7 janvier 2026).

**Crédit immobilier** : La CJUE juge que dans le cadre de l'interprétation de l'article 3, § 1, de la directive 93/13, une clause d'un contrat de prêt hypothécaire prévoyant un taux d'intérêt variable indexé sur un indice de référence au sens du règlement 2016/1011 **ne saurait être qualifiée d'abusive du seul fait, d'une part, de l'absence d'information du consommateur quant à certaines caractéristiques** de cet indice et, d'autre part, **de l'existence même de ces caractéristiques, dès lors que ledit indice pouvait être regardé comme conforme audit règlement à la date de conclusion du contrat** (CJUE 12 février 2026).

**Mobilisations de créances** : il résulte des articles L. 131-22, L. 131-3 et L. 131-69 du code monétaire et financier que **le tireur doit apposer sur le chèque la date à laquelle celui-ci est créé. A défaut, le titre ne vaut pas chèque. Le bénéficiaire ne pouvant apposer la date à la place du tireur qu'avec l'accord non équivoque de celui-ci, il ne peut se prévaloir d'une action cambiaria à l'encontre du tireur** en exécution de chèques non datés lors de leur remise et qu'il a ensuite datés sans l'accord du tireur (Cass. com. 4 février 2026).

**Procédures collectives** : la procédure de liquidation judiciaire ouverte sur le fondement de l'article L. 681-2, II, du code de commerce, qui ne porte que sur le seul patrimoine professionnel, **n'a pas pour effet d'interdire au créancier dont la créance est née avant le 15 mai 2022**, date d'entrée en vigueur de la loi du 14 février 2022, d'exercer son **droit de poursuite individuelle sur le patrimoine personnel de son débiteur, entrepreneur individuel** (Cass. com 4 février 2026).

**Responsabilité du mandataire** : la Cour de cassation reconnaît la **faute des administrateurs judiciaires ayant demandé la poursuite des contrats d'assurance d'une société en difficulté**, estimant que leur **responsabilité peut être engagée** dès lors que le préjudice subi par les assureurs était directement imputable à leur décision (Cass. com. 4 mars 2026).

### Sociétés

**Associés** : la Cour de cassation rappelle que la **signature des statuts confère immédiatement la qualité d'associé aux signataires**, leur permettant de **s'engager contractuellement, y compris par un agrément anticipé, avant l'immatriculation de la société et la libération des apports** (Cass. com. 11 février 2026).

### Marchés financiers

**Transactions** : **trois accords de composition administrative** conclus avec l'AMF ont été publiés ce mois-ci.

### Finance durable

**Omnibus** : la directive « Contenu » est publiée ; elle modifie notamment les **directives CSRD et CSDDD en réduisant de manière importante leur champ d'application.**

### Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**GAFI** : le Groupe d'action financière publie un rapport sur les risques de financements illicites liés à l'utilisation abusive des stablecoins.



**Recouvrement des avoirs** : la Commission européenne institue un réseau de coopération entre les autorités des États membres.

**ACPR** : l'Autorité met à jour ses lignes directrices conjointes avec la Direction Générale du Trésor sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.

## Économie numérique, informatique et libertés

**Simplification** : les colégislateurs lancent les négociations sur la proposition de révision du règlement européen sur l'intelligence artificielle.

**IA** : la Commission européenne publie son deuxième projet de code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par l'intelligence artificielle.

**Données personnelles** : l'Action coordonnée 2026 du CEPD portera sur le respect des obligations en matière de transparence et d'information.

**ANSSI** : l'Agence présente son panorama de la cybermenace 2025.

## Services et instruments de paiement

**Euro numérique** : l'UE lance un appel à candidatures aux PSP pour participer à un « pilote » afin d'en tester les principales fonctionnalités.

**EPC** : le Conseil européen des paiements lance une consultation publique pour la revue de ses « *schemes* » sur les paiements SEPA.

**Opérations de paiement non-autorisées** : vers un changement de paradigme initié par la CJUE ?

**Fichier national des chèques irréguliers (FNCI)** : un décret du 18 mars 2026 précise les nouvelles modalités de déclaration.

### Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)  
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, services de paiement - économie numérique, informatiques et libertés, crypto-actifs- [Arnaud Keraël](#)  
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

## Crypto-actifs

**Comité de Bâle** : la révision ciblée des règles prudentielles applicables aux crypto-actifs se confirme.

**Finance tokenisée** : la BCE présente sa feuille de route.

**Sociétés de trésorerie en crypto** : l'AMF alerte les investisseurs sur les risques associés.

## Fiscal

**Régime mère-fille** : la loi française n'est pas conforme à la législation européenne : la Commission européenne met la France en demeure de la modifier.

**Facturation électronique** : Bercy publie un point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme.

## Supervision prudentielle et réglementation comptable

**Supervision prudentielle européenne** : la BCE publie le rapport 2025 de ses activités prudentielles.

**CRR1 et CRR2** : en vue de leur suppression progressive, l'EBA arrête le suivi des fonds propres sur la base de CRR1 et CRR2.

**IFRS 20** : la fondation IFRS présente un aperçu de la future norme IFRS 20 : « Actifs et passifs réglementaires ».

## Social

**Apprentissage** : l'aide à l'embauche renouvelée pour 2026.

**Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail** : nouveau guide pratique de la Direction générale du travail

**Protection des candidats lors des entretiens à l'embauche** : le ministère du travail confirme que le « test du sac à main » constitue une atteinte à plusieurs principes de droit du travail

---

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)



## Sommaire du Bulletin d'information n° 897 mars 2026

<b><u>Droit général français et européen</u></b>			
<b><u>Grandes réformes</u></b>	<b>5</b>	<b><u>Droit des sociétés</u></b>	<b>35</b>
- <b>Droit européen</b> : 28 <sup>ème</sup> régime : recommandation et proposition de la Commission européenne		- <b>Jurisprudence</b> : validité de l'agrément anticipé dans une société en formation : engagement des signataires dès la signature des statuts	
<b><u>Droit des affaires</u></b>	<b>9</b>	<b><u>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u></b>	<b>37</b>
<b><u>Droit bancaire</u></b>	<b>11</b>	- <b>Réglementation</b> : ACPR : mise à jour des lignes directrices sur le gel des avoirs	
- <b>Crédit</b>		- <b>Autorité</b>	
- <b>Protection des clients</b>		- <b>Coopération européenne et internationale</b>	
- <b>Recouvrement des créances et voies d'exécution</b>		- <b>Sanction financière</b>	
<b><u>Panorama de jurisprudence</u></b>		<b><u>Corruption</u></b>	<b>42</b>
<b><u>Droit bancaire, Droit des affaires</u></b>	<b>13</b>	- <b>Autorité</b>	
- <b>Assurance emprunteur</b> : adhésion à un contrat de groupe : la banque n'est pas tenue de rembourser les primes		<b><u>Économie numérique, informatique et libertés</u></b>	<b>43</b>
- <b>Concurrence</b> : dénigrement : seuls les propos rendus publics constituent un acte de concurrence déloyale		- <b>Économie et finance numérique</b> : Parlement européen : adoption d'une position sur la proposition de règlement <i>digital omnibus on AI</i>	
- <b>Crédit</b> : crédit immobilier : un taux variable n'est pas automatiquement abusif		- <b>Informatique et libertés</b> : dispositifs de captation sonore couplés à la vidéoprotection : la CNIL rappelle les règles	
- <b>Droit civil</b>		- <b>Sécurité</b> : accès illégitime au fichier FICOBA : précisions du Gouvernement	
- <b>Mobilisations de créances</b> : chèque de garantie : contestation de la prescription de l'action cambiaire		- <b>Sanction et jurisprudence</b> : caractère « excessif » d'une demande d'accès aux données personnelles : précisions de la CJUE	
- <b>Procédure</b>			
- <b>Procédures collectives</b> : liquidation judiciaire : effet de la loi du 14 février 2022 sur le patrimoine personnel de l'entrepreneur-responsabilité du mandataire : le préjudice lié à la faute des administrateurs judiciaires reconnu par la Cour de cassation		<b><u>Crypto-actifs</u></b>	<b>51</b>
<b><u>Marchés financiers</u></b>	<b>21</b>	- <b>Autorités</b> : BCE : feuille de route pour la finance tokenisée en Europe	
- <b>Épargne réglementée</b>		- <b>Protection des investisseurs</b>	
- <b>Gestion d'actifs</b>		- <b>Réglementation</b>	
- <b>Infrastructure de marché</b>		<b><u>Services et instruments de paiement</u></b>	<b>54</b>
- <b>Marché</b>		- <b>Instruments de paiement</b> : OCDE : rapport sur les risques pour les consommateurs dans le domaine financier	
- <b>Médiation</b> : épargne salariale : illustration des inconvénients du regroupement des plans d'épargne entreprise		- <b>Monnaie fiduciaire</b>	
- <b>Prestataire</b>		- <b>Services de paiement</b>	
- <b>Protection des investisseurs</b>		- <b>Jurisprudence</b> : opérations de paiement non autorisées : vers un changement de paradigme ?	
- <b>Sanction, transaction et jurisprudence</b>			
<b><u>Banque-Assurance</u></b>	<b>30</b>	<b><u>Fiscal</u></b>	<b>60</b>
- <b>Distribution d'assurances</b>		- <b>Impôt sur le revenu</b>	
- <b>Sanction et jurisprudence</b>		- <b>International</b> : retenue à la source sur les dividendes versés à un non résident – régime mère-fille : l'exonération de retenue à la source doit dépendre du domicile fiscal de la mère et non de son siège de direction effective	
<b><u>Finance durable</u></b>	<b>32</b>		
- <b>Finance responsable</b> : Omnibus : publication de la directive			
- <b>Finance verte</b>			



- **Lutte contre la fraude** : fraude fiscale : compétence des agents de l'Etat pour engager des poursuites pénales
- **Taxe sur la valeur ajoutée** : facturation électronique : point d'étape de la mise en œuvre de la réforme

**Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable** **66**

- **Autorité**
- **Réglementation comptable et audit**

**Social** **70**

- **Conditions de travail**
- **Droit du travail** : entretien d'embauche : protection des candidats face aux atteintes à la vie privée
- **Formation professionnelle** : apprentissage : aide à l'embauche
- **Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation** : transposition de la directive européenne en matière de rémunération : projet de loi
- **Jurisprudence**